

FAQ

Apprentissage

L'apprentissage qu'est-ce que c'est ?

C'est un contrat de travail à durée déterminée entre un employeur, un apprenti ou ses représentants légaux s'il est mineur et une Unité de Formation d'apprentis (UFA) qui ont des obligations réciproques. Ce contrat de travail s'appelle un contrat d'apprentissage.

Qu'est-ce que l'UFA ?

L'unité de formation d'apprentis Les Portes de Chartreuse se trouve dans les locaux de l'établissement du Lycée Les Portes de Chartreuse mais dépend aussi du CFA Centre de formation d'apprentis Akteap de Caluire et Cuire (69)

Qu'est-ce qu'un contrat d'apprentissage ?

C'est un contrat de travail passé entre l'apprenti et ses représentants légaux, l'employeur et l'UFA Unité de Formation d'apprentis.

Qui fait le contrat d'apprentissage ?

C'est l'établissement qui le remplit (UFA) avec les éléments complétés par l'apprenti sur son dossier de préinscription. Il est envoyé à l'employeur pour vérification.

Qui le signe ?

L'employeur, l'apprenti et ses représentants légaux s'il est mineur et le représentant de l'UFA.

Quand commence le contrat d'apprentissage ?

Il peut commencer en entreprise dès les résultats de l'examen qui est nécessaire pour suivre la formation.

Qui valide le contrat d'apprentissage ?

Il est validé par l'OPCO (Opérateur de Compétences) qui dépend des branches professionnelles des employeurs.

Quelles sont les obligations de l'employeur ?

Désigner un maître d'apprentissage, rémunérer l'apprenti, former l'apprenti et faire le lien entre l'entreprise et le lieu de formation (UFA).

Comment suis-je rémunéré ?

La rémunération est calculée en fonction de l'âge de l'apprenti et du diplôme préparé. Elle est versée par l'employeur puisque l'apprenti en est le salarié.

Suis-je toujours un élève ?

Non on devient apprenti salarié d'une entreprise.

Quelles sont les obligations de l'UFA ?

Dispenser les cours : des semaines dans l'année selon un calendrier et 35 heures par semaine. Inscrire l'apprenti à l'examen, faire le lien entre les apprentissages réalisés en ufa et l'entreprise.

Quelles sont les obligations de l'apprenti ?

Suivre les cours 35 heures par semaine, faire le travail demandé en entreprise et à l'UFA.

Comment trouver un maitre d'apprentissage ?

Vous pouvez contacter les maitres de stage qui vous ont accueilli dans leur entreprise lors de vos PFMP (périodes de formation en entreprise). Vous pouvez aussi prospecter autour de chez vous et contacter vos enseignants dans l'établissement.

Quelles sont les formations en apprentissage aux PDC ?

- Certificat de spécialisation (CS) Sommellerie
- Certificat de spécialisation Cuisinier en dessert de restaurant
- Certificat de spécialisation Pâtisserie de boutique
- Certificat de spécialisation employé traiteur
- Brevet Professionnel Boulanger
- BTS MHR
- BTS MCO
- CAP Pâtissier en 1 an
- CAP chocolatier en 1 an
- CAP Boulanger en 1 an
- Terminale bac pro commerce, vente accueil
- 1ère et terminale bac pro cuisine et CSR.

Quelles sont les durées des formations ?

Les CS et les CAP durent 12 mois et le BP et les BTS 24 mois.

Est-ce qu'il y a des frais d'inscription en tant qu'apprenti au Lycée Portes de Chartreuse ?

Aucun frais d'inscription n'est à verser aux PDC. En tant qu'apprenti il y a la gratuité de la formation.

Est-ce que je peux être absent en cours ?

En cas d'absence en cours il faut une justification par un arrêt de travail délivré par un médecin. Sans arrêt de travail, l'UFA avertit l'employeur qui retient une partie du salaire. Il faut aussi avertir l'accueil de l'établissement.

Est-ce que j'ai des vacances scolaires ?

Non en tant que salarié on bénéficie de 5 semaines de vacances et il n'y a plus de vacances scolaires.

Combien vais-je avoir de semaines de cours ?

12 semaines par année réparties entre septembre et juin pour les CS, BP et les CAP et 19 semaines pour les bacs pro, et BTS.

Suis-je payé quand je suis en cours ?

Oui quand on est en cours on est payé par son employeur comme si on était en entreprise car on est son salarié.

Quels cours dois-je suivre ?

En CS des matières professionnelles : pratique professionnelle, technologie, sciences appliquées, gestion, anglais professionnel, communication et dossier professionnel.
En BP en plus de ces matières il y a du français et du monde contemporain.

Combien d'heures de cours je dois avoir ?

35 heures par semaine à l'UFA et présence obligatoire sur le calendrier défini.

Comment me pré inscrire ?

On peut se pré inscrire sur le site LP Les Portes de Chartreuse, rubrique Inscriptions puis apprentissage avec le lien de préinscription en ligne

Et après ?

On prend RDV avec Mme Giroux auprès de l'établissement 04 76 50 25 73 code 3 ou secretariat-ufa@portesdechartreuse.org.

Quand suis-je inscrit définitivement ?

L'inscription définitive est faite après avoir été sélectionné ET avoir trouvé un employeur qui signe une attestation d'engagement sur laquelle il indique la date de début de contrat d'apprentissage.

Comment avoir cette attestation d'engagement à faire remplir par l'employeur ?

Lors du RDV avec Mme Giroux ce document sera donné.

Est-ce que je peux déjeuner dans l'établissement ?

Oui il est possible de déjeuner dans l'établissement et on peut bénéficier d'une aide pour les repas pris sur place.

Est-ce que je peux loger à l'internat ?

Oui le logement à l'internat est possible soit, tous les soirs de présence à l'UFA soit la veille du TP. Dans les 2 cas l'engagement se fait pour la totalité de la formation à l'UFA.

Est-ce que je peux bénéficier d'aides ?

Oui l'aide aux repas et à l'hébergement quand ils sont réalisés dans l'établissement, l'aide au financement du permis de conduire (avec des conditions), la bourse d'équipement (sous conditions).